



L'an deux mil neuf, le huit juillet, à 20h45, le Conseil Municipal de la commune d'Esnandes, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Yann Juin, Maire.

Date de convocation : 2 juillet 2009

Présents : Yann JUIN, Michel ROUGIER, Jean-Pierre ROBLIN, Virginie VINCENDEAU, Fabrice BRISSON, Béatrice VINET, Béatrice GOMIT, Françoise GUIGARD, Christine TRICHET, Sylvia PAIN, Christine GUEZOU, Joël DESCHAMPS, Paul COUZARD, Alain BOUVET, Robert PORTIER et Yvan BAILLY.

Absents représentés : Pascale Buronfosse-Bjai par Michel Rougier

Absent excusé non représenté : Emmanuel Mandon

Secrétaire de séance : Paul Couzard

1/ Adoption du Compte-rendu du Conseil Municipal du 20 mai 2009

2/ Ordre du jour modifié : Monsieur le Maire propose de rajouter une délibération concernant les tarifs de vente des produits de la boutique du musée.

Nouvel ordre du jour :

- 2009-01/07 Révision du Plan d'occupation des sols et transformations en Plan Local d'urbanisme – avis sur la concertation et le projet de plan d'occupation des sols révisé.
- 2009-02/07 Décision modificative n°1 – Budget camping municipal
- 2009-03/07 Tarifs « restaurant scolaire » 2009/2010
- 2009-04/07 Subventions aux associations
- 2009-05/07 Recrutement de personnel saisonnier : maison de la mytiliculture
- 2009-06/07 Travaux d'aménagement de la RD105
- 2009-07/07 Programme d'amélioration de la voirie communale 2009 – Financement sur emprunt
- 2009-08/07 Rapport annuel 2008 : SIE de La Rochelle Nord
- 2009-09/07 Rapport annuel 2008 : Prix et qualité du service public d'assainissement des eaux usées de la CDA
- 2009-10/07 Rapport annuel 2008 : SAUR
- 2009-11/07 Musée – tarifs de ventes des articles de la boutique

3/ Nouvel ordre du jour : adopté par 18 voix

4/ Toutes les délibérations sont adoptées par 18 voix

### **2009 – 01/07 – Révision du Plan d'occupation des sols et transformation en Plan Local d'urbanisme – Avis sur la concertation et le projet de plan d'occupation des sols révisé.**

Rapporteur : Béatrice Vinet

Monsieur le Maire rappelle que :

- par délibération du 14 novembre 2006, le Conseil Municipal a demandé au Président de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle, la mise en révision du Plan d'Occupation des Sols de la commune et sa transformation en Plan Local d'Urbanisme ;
- par délibération du 15 décembre 2006, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle a prescrit cette mise en révision et cette transformation, et a défini les modalités de la concertation prévue à l'article L.300-2 du code de l'urbanisme, associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales, et les autres personnes concernées.

Un débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable de la commune d'Esnandes a eu lieu au sein du Conseil municipal le 17 septembre 2008 et du Conseil communautaire le 26 septembre 2008.

Monsieur le Maire indique que la concertation a fait l'objet de trois réunions publiques qui ont eu lieu les 28 juin 2007, 23 juin 2008, et 11 mai 2009. Annoncées par voie de presse et par voie d'affichage notamment au siège de la Communauté d'agglomération et en Mairie d'Esnandes, elles ont réuni un nombre variable de personnes (une

vingtaine pour la première, une cinquantaine pour la seconde, une quarantaine pour la troisième) et se sont déroulées dans des conditions favorables. La première a porté sur le diagnostic territorial ainsi que sur les orientations d'urbanisme et d'aménagement du projet d'aménagement et de développement durable. La seconde a traité du projet communal (orientations d'urbanisme et d'aménagement du projet d'aménagement et de développement durable et orientations d'aménagement relatives à des quartiers ou à des secteurs). La troisième a concerné les orientations d'aménagement relatives à des quartiers ou à des secteurs et le règlement.

Les documents présentés lors des réunions publiques ont été également mis à la disposition du public pendant toute la durée de l'élaboration du projet. Le public a pu consigner ses observations dans un registre ouvert à cet effet à compter du 29 juin 2007.

Les observations émises lors de la concertation ont consisté, pour la plupart, en des demandes de précisions sur les projets envisagés et ont conduit à quelques ajustements.

Monsieur le Maire signale que la commission communale « Urbanisme, environnement et cadre de vie » a travaillé à de très nombreuses reprises sur les documents constituant le projet de plan d'occupation des sols révisé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- émet un avis favorable sur le projet de plan d'occupation des sols révisé tel qu'il a été établi, sous réserve de la création d'un emplacement réservé « ouvrages publics et installations d'intérêt général » sur la base de l'art L123-1-8, 112 et 113 du code de l'urbanisme ;

- demande à Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle de tirer le bilan de la concertation et de la clore, ainsi que d'arrêter le projet de plan d'occupation des sols révisé.

### **2009 – 02/07 – Décision modificative n°1 – Budget Camping municipal**

Rapporteur : Jean-Pierre Roblin

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal un virement de crédit pour réaliser des travaux dans un des mobil home du camping municipal. La somme de 751 euros, prévue au Budget 2009, section Investissement, sera imputée de la manière suivante :

<b>Objet</b>	<b>Opérations</b>	<b>Article</b>	<b>Dépenses</b>
Gîte communal	2009200	2313	- 751
Camping	100	2188	+ 751

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal vote la décision modificative n°1 – Budget Camping municipal.

### **2009 – 03/07 – Tarifs « restaurant scolaire » 2009/2010**

Rapporteur : Michel Rougier

Vu l'acte d'engagement passé avec la SA API RESTAURATION en date du 23 mai 2007,

Vu la révision des prix appliqués à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2009,

Vu la municipalité du 1<sup>er</sup> juillet 2009 puis la Commission « Affaires scolaires » du 3 juillet 2009,

Vu l'étude des coûts d'un repas primaire et maternelle effectué par le service ASGB,

Considérant l'augmentation des produits alimentaires,

Monsieur le Maire propose d'appliquer les tarifs suivants pour la rentrée scolaire 2009 :

<b>Quotient</b>	<b>Coefficient</b>	<b>Prix du repas</b>
1	< 255	1.90 €
2	≥ 255 < 288	2 €
3	≥ 288 < 320	2.10 €
4	≥ 320 < 387	2.30 €
5	≥ 387 < 475	2.40 €
6	≥ 475 < 650	2,45 €
7	≥ 650 < 750	2.50 €
8	≥ 750	2.55 €

Pour les familles monoparentales, il est considéré : 2 personnes

Tarif restauration adulte : 3.72 €

Tarif restauration personnel communal : 2.63 €

Tarif occasionnel : 2.60 €

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal approuve le tableau ci-dessus

## **2009 – 04/07 – Subventions aux Associations**

Rapporteur : Virginie Vincendeau

Vu la charte de la vie associative,  
Vu les propositions de la Commission « Vie locale et citoyenneté » réunie le 6 juillet et de la municipalité du 8 juillet,  
Vu l'enveloppe budgétaire inscrite et votée au BP 2009 article 6574,

Monsieur le Maire propose d'attribuer les subventions suivantes :

<b>Associations</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>	<b>Projet</b>	<b>Total</b>
Chant'Eslandes	150 € + ouverture d'un crédit photocopies en mairie = 400 €			150 €
Comité de jumelage	ouverture d'un crédit photocopies en mairie = 400 €		832,50 €	832,50 €
Art Evolution	1.500 €			1.500 €
<b>Total</b>	1.650 €		832,50 €	<b>2.482,50 €</b>

Rappel pour mémoire, reste à verser en subventions déjà votées sur le budget 2008 :

- FCPE : 575 €

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal approuve les subventions telles que présentées ci-dessus et autorise :

- le versement des subventions de fonctionnement en une seule fois,
- le versement des subventions d'investissement et des subventions sur projet en deux fois ; 50% à la 1<sup>ère</sup> demande et le solde sur présentation de factures correspondant. Une convention réglera les modalités.

## **2009 – 05/07 – Recrutement de personnel saisonnier : maison de la mytiliculture**

Rapporteur : Jean-Pierre Roblin

Vu les différentes réunions de la commission « Personnel communal » et de municipalité,  
Afin d'assurer le fonctionnement des différents services ouverts au public pendant la saison estivale 2009, et conformément à l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, Monsieur le Maire propose la création d'un poste d'agent d'accueil, billetterie et secrétariat du 1<sup>er</sup> juillet au 15 août 2009 (temps complet = 35 heures).

Après en avoir délibéré,

Les membres du Conseil municipal approuvent la création de ce poste de personnel saisonnier et autorisent Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer le contrat.

## **2009 – 06/07 – Travaux d'aménagement de la RD105 – signature de la Convention**

Rapporteur : Fabrice Brisson

Le Conseil Général de la Charente-Maritime envisage de programmer les travaux relatifs à l'aménagement de sécurité sur la RD 105 à proximité des écoles et de la mairie. Afin d'engager ce programme, le Conseil Général de la Charente-Maritime et la Commune d'Eslandes signent une convention détaillant les modalités de travaux et de prise en charge de chacune des parties. Les travaux sont estimés à 21.105 € HT, la participation de la commune est estimée à environ 5.276,25 € HT.

Après en avoir délibéré,

Le conseil Municipal autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention.

## **2009 – 07/07 – Programme d'amélioration de la voirie communale 2009 – Financement sur emprunt**

Rapporteur : Fabrice Brisson

Dans le cadre des travaux d'amélioration de la voirie communale 2009, approuvés par la Commission permanente du Conseil Général le 10 avril dernier, Monsieur le Maire propose de signer une convention avec le Syndicat départemental de construction et d'entretien de la voirie des communes de la Charente-Maritime. Cette convention fixe notamment :

- le montant des travaux : 7.727 €

- échéance trimestrielle sur une durée de 3 ans, au taux d'emprunt retenu : 2,67%

Monsieur le Maire précise que l'organisme retenu par le syndicat est la Caisse d'Épargne et rappelle que le Conseil Général remboursera au taux de 25% (capital + intérêts) du montant de l'emprunt contracté.

Après en avoir délibéré,

Le conseil Municipal autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention.

## **2009 – 08/07 – Rapport annuel 2008 : SIE de La Rochelle Nord**

Rapporteur : Fabrice Brisson

Le SIE de La Rochelle Nord regroupe 19 communes (dont la commune d'Eslandes) pour plus de 60.000 habitants. Le service est exploité en gérance par la SAUR depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 1995. Le contrat prend fin le 31 décembre 2009.

Les ressources en eau : importés depuis La Rochelle, 1.262 717 M3 et du syndicat des eaux 2.593 657 m3 soit 3.856 374 (contre 3.533 533 en 2007).

Nombre d'abonnements : 27.480 (contre 26.875 en 2007), dont 852 sur la commune d'Eslandes.

### Les tarifs :

- rémunération du gérant est fixée par contrat. Elle est bloquée depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2008 par l'avenant n°3 à 0,2982€/m3 pour les consommations < 5000 m3 et 0,2251€/m3 pour les consommations > à 5000 m3 et une part fixe de 26,07 €,

- redevance de pollution réservée à l'agence de l'eau : 0,29€/m3 (contre 0,28 en 2007),

- syndicat des eaux de la Charente-Maritime perçoit une part fixe de 25,12 € et une part proportionnelle de 0,597€/m3 (contre 0,591 €/m3 en 2007),

- le SIE de La Rochelle Nord perçoit une part fixe de 18,02 € pour un compteur de 15 (contre 17,58 € en 2007) et une part proportionnelle de 0,7266€/m3 pour une consommation < à 50.000 m3 (contre 0,7089 en 2007).

### Les recettes :

- Pour le SIE de La Rochelle Nord ; 3.195 207 € (contre 3.104 598 € en 2007), en progression de 2,9%

- Réservées au gérant : 1.531 847 € (contre 1.609 087 € en 2007), soit une chute de - 4,8%

- Pour le Syndicat des eaux de la Charente-Maritime : 2.251 400 € (contre 2.220 125 € en 2007), en progression de 1,41 %.

### La qualité de l'eau :

Sur l'unité de distribution Eslandes-Lagord, la qualité microbiologique de l'eau est excellente.

### Performance du réseau :

- rendement 2008 : 85,3% (contre 89,3% en 2007)

- ind linéaire des pertes : 1,1m3/kmlj (contre 1,7 en 2007 et 3,1 en 2006)

### Renouvellement et travaux réseaux :

10 km renouvelés en 2008 et 7,3 km de nouveau réseau.

## **2009 – 09/07 – Rapport annuel 2008 : Prix et qualité du service public d'assainissement des eaux usées de la CDA**

Rapporteur : Fabrice Brisson

Depuis de nombreuses années, l'agglomération rochelaise a considéré comme prioritaire la mise en place d'un système d'assainissement collectif pour préserver la qualité des eaux de son littoral. Elle a construit tous les ouvrages nécessaires : réseaux, postes et stations. Elle s'est attachée à assurer elle-même la gestion de ses ouvrages.

Au 31 décembre 2008, la CDA était équipée de 1099 km de réseaux, 144 postes, 19 stations et 1 lagune.

Le taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées est de 98,3% soit près de 49.000 immeubles desservis (169 sur Eslandes).

L'assainissement non collectif : sur la CDA environ 850 installations ont été recensées :

- les installations neuves sont systématiquement contrôlées lors de l'instruction des autorisations d'urbanisme et de leurs réalisations sur le terrain,

- les installations existantes seront contrôlées progressivement tous les 4 ans pour vérifier leur bon entretien.

Ces deux contrôles donnent lieu à deux redevances perçues auprès des usagers.

En 2008, 995 immeubles ont été contrôlés : 756 étaient conformes, 229 non conformes.

Les anomalies les plus fréquentes sont : problèmes d'étanchéité, eaux pluviales raccordées au réseau d'eaux usées, habitations incomplètement raccordées.

## **2009 – 10/07 – Rapport annuel 2008 : SAUR**

Rapporteur : Fabrice Brisson

Le contrat entre la SAUR et la CDA se termine à la fin de l'année 2009. Le service sera alors directement géré par la CDA.

Jusqu'à la fin de l'année, les services de la SAUR sont joignables 24h/24h au 05 46 44 29 11.

La commune d'Eslandes compte 840 clients pour 11.750 mètres de réseau gravitaire (et 2.480 mètres de refoulement), en 2008 :

- 2.939 mètres de réseau ont été nettoyés (le contrat prévoit 20% du réseau soit 2.350 mètres),
- 121.000 m<sup>3</sup> ont été traités à la station pour 89.300 m<sup>3</sup> facturés. On peut estimer qu'une bonne partie de la différence représente les eaux parasites.
- 2.340 m<sup>3</sup> de boue sont parties sur le site de Fontenet pour compostage,
- 106 m<sup>3</sup> de graisses ont été récupérées et traitées,
- 102.643 KW ont été consommés pour collecter et traiter les eaux usées.

Les rejets de la station sont conformes sur 2008 pour les 4 paramètres (MES-DBO-DCO et Azote) : 12 bilans ont été réalisés.

### Sur le réseau, en 2008 :

- Deux passages caméra ont été réalisés rue des Chênes et rue de la Croix,
- Deux réparations : au 64 rue de l'Eglise et rue du Chemin Vert,
- Test à la fumée sur le Pas de Roches et quelques points en fonction de la pétition qui a été faite,
- Déplacement de l'armoire de commande du poste du camping,
- reprise de deux branchements rue d'Orbigny et au 3 rue du couchant,

### Demandes d'améliorations :

- Changer les boîtes de branchements rue de l'Eglise avant travaux de voirie,
- Diagnostic pour rechercher des eaux parasites,
- mise en place de barres anti-chute sur les 4 postes,
- revoir le traitement H<sub>2</sub>S sur le poste de la zone ostréicole (le peu de débit et le temps de séjour important permettent la création d'H<sub>2</sub>S malgré l'injection de chlorure ferrique et le fonctionnement de l'Aéroflot),
- mise en place d'un détecteur de débouchement sur le trop plein avant la station,
- création d'un dessablage.

## **2009 – 11/07 – Musée – tarifs de ventes des articles de la boutique**

Rapporteur : Françoise Guigard

Vu la délibération du 14 mars 2008,

Vu l'arrêté 22-2008,

Monsieur le Maire propose de modifier l'article 5 de l'arrêté 22-2008 en rajoutant :

- retirer du stock de vente les anciens objets (briquets, cartes postales, ...) pour les remettre à titre gratuit aux visiteurs,
- proposer à la vente les articles suivants :

<b>Articles</b>	<b>Prix de vente TTC</b>
Jaquette avec 6 cartes vélo	4.00 €
Carte vélo n° 4 (Secteur Aunis)	1.00 €
Carte vélo n° 5 ( Secteur Chaillé les Marais )	1.00 €
Carte vélo n° 6 (Secteur Baie de l'Aiguillon)	1.00 €
Carte IGN	7.75 €
Poster	3.50 €
Livre « Les recettes de moules »	5.00 €
Livre « Les recettes d'huîtres »	5.00 €
Livre « Les moules : recettes d'or »	5.00 €
Livre « La cuisine des Charentes et du Poitou »	5.00 €
DVD Film « La baie de l'Aiguillon »	20.00 €
Livre « Les oiseaux de mer »	6.00 €

Ces tarifs prendront effet pour la saison 2009.

Après en avoir délibéré,  
Le conseil Municipal donne un avis favorable aux tarifs ci-dessus.

### **Questions diverses**

Après la présentation détaillée de Béatrice Vinet et de Sylvia Pain pour résumer la démarche entreprise par la municipalité dans le cadre de la révision du POS pour un PLU, Michel Rougier se félicite de l'implication des deux nouvelles élues, à ses côtés, et Paul Couzard se réjouit de la poursuite d'une dynamique engagée il y a maintenant 3 ans. Monsieur le Maire souligne que ce long travail, réalisé dans la continuité de celui engagé par l'ancienne équipe, respecte le calendrier établi puisque l'enquête publique sera ouverte avant la fin de l'année 2009. Béatrice Vinet insiste sur l'originalité de la démarche de la commune d'Esnandes, originalité d'ailleurs largement soulignée par l'ensemble des interlocuteurs, qui consiste à engager ces démarches communément avec la ZPPAUP.

Fabrice Brisson informe les membres du conseil municipal que la rampe de sécurité, le long des escaliers du Parking de l'Océan, sera posée d'ici la fin de l'été. Monsieur Brisson a, durant l'approbation des délibérations, expliqué la fin du contrat d'affermage de la SAUR au 31 décembre 2009. Joël Deschamps a précisé que l'étude du SIE de La Rochelle Nord a consisté à faire un choix entre l'affermage et la régie.

Joël Deschamps s'interroge sur les branches déposées au sol suite à la taille des arbres par ERDF. Fabrice Brisson confirme que le ramassage est à la charge de la commune. Cependant, prévenus deux jours avant l'élagage, le service technique n'a pu s'en occuper dans un délai raisonnable. Monsieur Deschamps demande à qui revient la charge de rétablir la ligne de téléphone tombée au sol. Monsieur le Maire lui rappelle que les réparations se font suite aux appels des abonnés et, après le stade, il n'y a plus d'abonné.

Béatrice Vinet donne quelques détails sur le projet de panneau photovoltaïque et parle des projets de réaménagements de la zone commerciale et sur l'éventuelle existence de plan. Elle rappelle qu'à ce jour, seule deux esquisses d'avant projet ont été imaginées et rassure chacun en insistant sur la concertation avec l'ensemble des acteurs locaux, lorsque les montages seront un peu plus précis.

Virginie Vincendeau se félicite car la totalité des subventions programmées pour les associations ont été examinées et versées. Elle rappelle les modalités de versement et invite chacune des associations à fournir des dossiers complets pour que les soldes soient versés en temps utile.

Monsieur Le Maire refait un bref historique de l'accueil des gens du voyage sur la commune d'Esnandes ces derniers jours et se réjouit que des solutions d'accueil, adaptées aux terrains proposés par la commune, aient pu être trouvées pour les différents groupes. Malgré quelques légères complications, les services de la CDA ont géré en parfaite concertation avec les services de la Mairie et réglé les aléas rencontrés. Un don en argent (100 euros) a été fait pour le club de foot, en plus du paiement de l'eau et de l'électricité.

Monsieur le Maire profite de ces échanges pour rappeler que les communes de - 5.000 habitants ne sont pas tenues de prévoir des aires d'accueil. Mais des aires de passage, sur le territoire de la CDA de La Rochelle, compétente pour mettre en place des aires de stationnement pour accueillir les gens du voyage, toutes les communes n'ont pas entrepris cette démarche.

Les rendez-vous de la rentrée :

- Vendredi 4 septembre à 19 heures : inauguration de l'Allée Michel Crépeau
- Jeudi 10 septembre à 20 heures : présentation des travaux de toiture de l'Eglise Saint Martin à la maison de la mytiliculture.

Monsieur le Maire fait savoir que Monsieur le Préfet, sur sa proposition, a accordé la médaille d'honneur régionale, départementale et communale à Michel Rougier. Cette Médaille d'Argent sera remise à Michel Rougier, pour 20 années au service de la commune, lors d'une cérémonie.

Michel Rougier invite le conseil municipal à s'associer à la douleur de la famille et des proches d'Angélique Bironeau et de Pierrette Delaballe disparues récemment.

Séance levée à 23 heures